

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2017

Membres en exercice : 19
Membres présents : 16
Membres votants : 18

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PORTETS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier CAZIMAJOU, Maire.
Date de la convocation : **09 juin 2017**.
Présents : Didier CAZIMAJOU (Maire), Jean-Claude PEREZ, Fabrice MICHY, Christiane CAZIMAJOU, Mariline RIDEAU (Adjointes), Marie-Claude MARQUETON, Thierry RENAUD, Doris GAUTHIER, Joseph ARBORE, Hélène BOUTIER, Karine BALL, Yann SAGET, Stéphane MACHEFERT, Maryline VALLADE, Jean-Claude VACHER, Marie-Dolorès ANGULO (Conseillers Municipaux).
Absents avec délégation : Claude VETIER (pouvoir à D. GAUTHIER), Philippe DUGOUA (pouvoir à J-C. VACHER).
Excusés : *Néant*.
Absente : Emeline ARONDEL.
Secrétaire de séance : Mariline RIDEAU.

PREAMBULE

Le Maire demande aux élus présents s'ils ont bien pris connaissance du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 04 mai 2017. Mme BOUTIER indique qu'il serait bon d'en faire lecture pour le public. Le Maire indique que le compte-rendu a été régulièrement affiché et inséré sur le site Internet de la mairie. Aucune autre observation n'étant formulée, ce compte rendu est adopté par 13 voix « Pour » et 5 abstentions (D. GAUTHIER, C. VETIER, M-D. ANGULO, H. BOUTIER, J. ARBORE).

Mme Mariline RIDEAU est désignée en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

2017/31 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDAEC 2017

Le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de PORTETS peut bénéficier, au titre de l'année 2017, d'une subvention du FDAEC de 15.246,00 €.

Il propose de solliciter l'attribution de cette subvention.

Mme ANGULO demande de quelle salle il s'agit. M. VACHER indique qu'il s'agit de reprendre l'ensemble des menuiseries (volets roulants) de la salle où se réunissent les personnes âgées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix « Pour » et 1 abstention (M-D. ANGULO) approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Opération	Libellé	Montant HT	Article	Libellé	Montant
203	Travaux Maison du Temps Libre	14.904,00 €	1323	FDAEC 2017	15.246,00 €
229	Portes du tennis	5.460,00 €			
	Total HT	20.364,00 €		Autofinancement	5.118,00 €
	TVA	4.072,80 €		TVA	4.072,80 €
	TOTAL TTC	24.436,80 €		TOTAL TTC	24.436,80 €

Le Maire est autorisé à déposer une demande de subvention au titre du FDAEC 2017 et à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2017/32 - BUDGET DE LA COMMUNE : D.M. N° 1

Le Maire informe le Conseil municipal des aménagements budgétaires à apporter au budget de la Commune afin de permettre, d'une part, le règlement des dépenses en cours, d'autre part, l'intégration au budget des subventions perçues.

Il propose au Conseil municipal la décision modificative ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 voix « Pour » et 5 abstentions (D. GAUTHIER, C. VETIER, H. BOUTIER, J. ARBORE, M-D. ANGULO) modifie le budget comme suit :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitre / Article	Montant	Chapitre / Article	Montant
		74-7411 – D.G.F.	-15.050,00
		74-74121 – D.S.R.	+18.371,00
022 – 022 - Dépenses imprévues	-867,00	74-74127 – D.N.P.	-4.188,00
TOTAL	-867,00	TOTAL	-867,00

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Opération / Chapitre / Article	Montant	Opération / Chapitre / Article	Montant
203 – 21 – 21318 – Maison du temps libre	+17.900,00	203 – 13 – 1323 – FDAEC 2017	+11 161,00
		215 – 13 – 1321 – Subvention préaux	-3.500,00
229 – 23 – 2315 : RD 214 (Route de Chaye) Eclairage	+26.000,00		
229 – 23 – 2315 : RD 214 (Route de Chaye) Télécom	+66.850,00		
		229 – 13 – 1321 : subvention travaux voirie	-10 000,00
		ONA – 45 – 45824 – DETR (RD 1113)	-76 274,38
230 – 23 -2315 : Stade Mansenqual (tennis)	+6.552,00	230 – 13 – 1323 – FDAEC 2017	+4.085,00
ONA – 45 – 45817 : RD 214 (Route de Chaye)	-91.112,00	ONA – 45 – 45827 : RD 214 (Route de Chaye) : DETR	+47.243,00
		ONA – 45 – 45827 : RD 214 (Route de Chaye) : Département	+46.475,00
OPFI – 020 – 020 : Dépenses imprévues	-7.000,38		
TOTAL	+19.189,62	TOTAL	+19 189,62

2017/33 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme BOUTIER indique qu'elle ne souhaite pas participer au vote de cette délibération et se retire de la salle.

Les élus présents, dirigeants d'associations locales, se sont retirés de la salle et n'ont pas pris part au vote.

Mme GAUTHIER indique qu'il convient de ne pas donner de subvention à des associations qui ont des réserves. Mme CAZIMAJOU indique que, pour certaines associations, les fonds en réserve vont servir à des renouvellements de matériel coûteux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'attribuer, au titre de l'année 2017, les subventions suivantes :

Association	Attribution 2016	Attribution 2017
Anciens combattants (Union Nationale des Combattants - U.N.C.)	200,00	200,00
Anciens combattants (Fédération Régionale du Sud-Ouest des Camarades de Combat – F.R.S.O.C.C.)	200,00	200,00

M. Jean-Claude PEREZ s'est retiré de la salle.

Votants : 16

12 voix « Pour » et 4 abstentions (D. GAUTHIER, C. VETIER, J. ARBORE, M-D. ANGULO)

Association	Attribution 2016	Attribution 2017
Club Omnisport Portésien (COP)	250,00	250,00

Mme Christiane CAZIMAJOU s'est retirée de la salle.

Votants : 16

12 voix « Pour » et 4 abstentions (D. GAUTHIER, C. VETIER, J. ARBORE, M-D. ANGULO)

Association	Attribution 2016	Attribution 2017
Florigraves	400,00	600,00

M. Jean-Claude VACHER s'est retiré de la salle.

Votants : 16

12 voix « Pour », 1 voix « Contre » (M-D. ANGULO) et 3 abstentions (D. GAUTHIER, C. VETIER, J. ARBORE)

Association	Attribution 2016	Attribution 2017
Le Guidon Portésien	2.200,00	2.200,00

M. Thierry RENAUD s'est retiré de la salle.

Votants : 16

15 voix « Pour » et 1 voix « Contre » (M-D. ANGULO).

Association	Attribution 2016	Attribution 2017
CAP section athlétisme	1.500,00	1.500,00

Votants : 17

Unanimité

Association	Attribution 2016	Attribution 2017
ADELFA	150,00	150,00
Boules lyonnaises de PORTETS	1.400,00	1.400,00
CAP section gymnastique volontaire	900,00	900,00
CAP section judo aikido	2.000,00	2.000,00
Club "Bel automne"	1.100,00	1.100,00
CAP section tennis	1.200,00	1.200,00
Culture et Loisirs	100,00	0,00
Gear Locker	0,00	200,00
GDSA (lutte contre les frelons asiatiques)	150,00	150,00
La Clé des Vignes	6.800,00	6.800,00
PORTENSIS	0,00	0,00
PORTETS F.C. (football)	2.600,00	2.600,00
Syndicat de chasse de PORTETS	500,00	500,00
Parents d'élèves "Les Mainatjons"	600,00	0,00
PORTETS Accueil	0,00	0,00
PORTETS en fête	800,00	800,00
Temps libre Vireladais	200,00	200,00
Thalie	1.000,00	1.000,00
Subventions exceptionnelles accordées :		
Les Mainatjons	30,00	
PORTENSIS	352,38	
TOTAL GENERAL	24.632,38	23.950,00

Votants : 17

15 voix « Pour » et 2 abstentions

Montant de l'article 6574	25.000,00 €
Attributions de ce jour	23.950,00 €
Reste disponible	1.050,00 €

2017/34 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION PORTENSIS

► Cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'en délibérer, à la demande du Maire.

Le Maire informe le Conseil municipal que, lors de l'animation de la Fête du Parc du Parc du 03 juin 2017, l'Association « PORTENSIS » a fait l'avance des repas des artistes présents participant à ces manifestations. Il propose de lui verser une subvention en compensation des frais engagés, soit la somme de 604,70 €.

M. ARBORE indique que ce genre de demande exceptionnelle est récurrent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix « Pour » et 1 abstention (M-D. ANGULO) attribue une subvention exceptionnelle de 604,70 € à l'Association « PORTENSIS » et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2017/35 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ENFERMERASPEROU

► Cette délibération n'étant pas à l'ordre du jour, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'en délibérer, à la demande du Maire.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'association ENFERMERASPEROU dont le siège est à MONT-DE-MARSAN, envisage un stage humanitaire au Pérou et demande une aide financière de la commune.

Le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'Association « ENFERMERASPEROU » et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2017/36 - CREATION DE PREAU DANS LES ECOLES : DEMANDES DE SUBVENTION

Le Maire informe le Conseil municipal que la création d'un nouveau préau à l'école élémentaire et l'extension du préau de l'école maternelle amélioreraient les conditions d'accueil des enfants scolarisés. Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter toutes les subventions possibles et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du projet de création d'un nouveau préau à l'école élémentaire et l'extension du préau de l'école maternelle et prend acte du coût prévisionnel des travaux, soit :

Dépenses			Recettes		
Opération Chapitre Article	Nature	Montant	Opération Chapitre Article	Nature	Montant
215 – 23 - 2313	Travaux	37.000,00 €	ONA 45 45824	<u>Subventions sollicitées:</u> Parlementaire DETR : 37.000,00 € x 35% Conseil Départemental 37.000,00 € x 40%	5.000,00 € 12.950,00 € 14.800,00 €
	Total HT	37.000,00 €	ONA-45- 45824	Autofinancement	11.650,00 €
	TVA 20%	7.400,00 €			
	TOTAL TTC	44.400,00 €		TOTAL TTC	44.400,00 €

2017/37 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE PRIVEE PAR LA COMMUNE

Le Maire indique qu'il serait judicieux d'acquérir la bande de terrain jouxtant les parcelles D802 et D805, située chemin Batié, ce qui permettrait de faciliter la circulation des véhicules dans cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la Commune de PORTETS acquiert la bande de terrain jouxtant les parcelles cadastrées D802 et D805 d'une superficie de 96 ca, prend acte que la cession se fera à titre gratuit et autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

2017/38 - VOTE SUR LE MAINTIEN D'UN ADJOINT

Le Maire informe le Conseil municipal que, par arrêté municipal du 22 mai 2017, il a procédé au retrait de la délégation de fonction et de signature pour les affaires relatives à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement qu'il avait attribué à M. Claude VETIER par arrêté municipal n°2014/99 du 14 avril 2014.

Il précise que l'attitude de M. Claude VETIER est préjudiciable à la bonne marche des affaires communales et à la politique menée par l'équipe municipale.

Il rappelle que, conformément à l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré ses délégations à un Adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de l'Adjoint dans ses fonctions.

Mme ANGULO demande ce qu'il a fait pour mériter cela ? Le Maire explique les nombreux entretiens qu'il a eus avec M. VETIER et indique qu'un Maire doit avoir confiance dans les adjoints auxquels il a délégué une partie de ses pouvoirs.

M. SAGET intervient pour indiquer que les propos de M. VETIER, lors du drame qui s'est produit au port en septembre 2016, l'ont choqué.

Mme GAUTHIER lit un courrier de M. VETIER et demande qu'il soit annexé au compte rendu.

Il est ensuite procédé au vote, à main levée.

Nombre de voix :

- POUR le maintien de M. VETIER dans son poste d'Adjoint : 5 voix
- CONTRE le maintien de M. VETIER dans son poste d'Adjoint : 12 voix
- Abstentions : 1 voix

M. Claude VETIER est démis de ses fonctions d'Adjoint.

2017/39 - ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Le Maire rappelle que l'élection d'un nouvel Adjoint fait suite à la destitution de M. Claude VETIER de sa fonction d'Adjoint au Maire prononcée ce jour par le Conseil municipal.

Il rappelle que, lors de l'élection du Maire et des Adjoints, le 28 mars 2014, le Conseil municipal avait décidé de la nomination de CINQ adjoints au maire. En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal de nommer un nouveau 5^{ème} Adjoint.

Il demande à l'assemblée qui est candidat au poste de 5^{ème} Adjoint.

Sont candidats : M. Jean-Claude VACHER, Mme Marie-Dolorès ANGULO.

Il est ensuite procédé au vote, à bulletin secret, conformément à l'article L.2122-7 et L.2122-8 du CGCT.

L'ensemble des conseillers ayant voté, les deux assesseurs procèdent au dénombrement puis au dépouillement des bulletins de vote. Suite à ces opérations, il est constaté ce qui suit :

- Nombre de votants : 18 (dix-huit)
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18 (dix-huit)
- Nombre de bulletins blancs : 1 (un)
- Nombre de bulletins nuls : 0 (zéro)
- Nombre de suffrages exprimés : 17 (dix-sept)
- Nombre de voix obtenus par M. Jean-Claude VACHER : 12 (douze)
- Nombre de voix obtenus par Mme Marie-Dolorès ANGULO : 5 (cinq)
-

M. Jean-Claude VACHER ayant obtenu la majorité absolue des voix dès le 1^{er} tour est élu 5^{ème} Adjoint.

QUESTIONS DIVERSES

- En application de la lettre du 05 avril 2017 émanant de la Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale à la Préfecture de la Gironde concernant les dispositions relatives au Jury d'Assises pour l'année 2018, le Conseil municipal, en séance publique, a procédé au tirage au sort de six personnes prises sur la liste électorale.

N°	N° électeur	Nom - Prénom	Adresse
1	432 (Bureau 1)	GUIBERT Laura	6, rue du 08 mai 1945 33640 PORTETS
2	817 (Bureau 1)	REBEYROL Mauricette	14, rue de Mongenan 33640 PORTETS
3	913 (Bureau 1)	TAMERIOU David	34, grand rue 33640 PORTETS
4	230 (Bureau 2)	DECAMPS Nicolas	2, rue Gueydon 33640 PORTETS
5	688 (Bureau 2)	PERROT Jean-Pierre	7, chemin Lagaceye 33640 PORTETS
6	811 (Bureau 2)	SIN Henri	1, chemin de Sauvignon 33640 PORTETS

- M. ARBORE demande des précisions sur des problèmes qui auraient eu lieu au périscolaire fin 2015, début 2016. M. MACHEFERT explique qu'il y a eu, effectivement, des problèmes, liés à une mésentente entre certains animateurs, mais que cela a été réglé et que le service périscolaire fonctionne très bien aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h15.

Portets , le 14 juin 2017

Déclaration de Claude VETIER, adjoint à l'Urbanisme, au Cadre de vie et à l'Environnement, concernant le point 6 de l'ordre du jour du conseil municipal du 14 juin 2017

Le courrier du 2 juin 2017 me notifiant le retrait de ma délégation à l'urbanisme, et l'annonce de ma destitution d'adjoint au maire attire de ma part les remarques suivantes :

Je cite : *'Lorsque je formais une liste de candidats pour me présenter aux élections municipales de 2014, vous avez accepté de me rejoindre.'*

Ma liste d'ouverture était composée de candidats de différentes tendances politiques ou apolitiques. Dès l'accession de notre liste aux affaires communales, j'ai tenu à ce que chaque élu soit investi d'une responsabilité. C'est pourquoi, je vous ai donné délégation de fonction pour les affaires relatives à l'Urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.'

Cette présentation est inexacte car en fait M. Didier Cazimajou a contacté , en avril 2013, M. Jean-Pierre Lapujade en sa qualité de représentant du Parti Socialiste à Portets pour former une liste d'union.

La liste Portets Autrement, lors de la campagne municipale de 2008 dont je faisais partie avec Jean-Pierre Lapujade et Alain Arbore ayant obtenu autour de 46% des voix, restait dans les mémoires et **Didier CAZIMAJOU a donc trouvé nécessaire de recruter certaines personnes du PS pour gagner contre Madame THERON.**

A l'issue de ces discussions, il a été convenu qu'un poste d'adjoint me soit attribué, qu'un poste éligible à la CdC et un autre au conseil municipal soit réservé à deux autres membres du PS, Mme Emeline Arondel et M. Alain Arbore.

D'autre part les autres membres de la liste n'en ont pas été informé ni pendant la campagne électorale ni à l'issue du scrutin désignant majoritaire la liste 'Ensemble Décidons Portets', et ce malgré la demande d'information de cet accord par M. Jean-Pierre Lapujade auprès de M. Jean-Claude Pérez en décembre 2013 La liste 'Ensemble Décidons Portets d'ouverture ou d'union a été déclarée divers droite en préfecture par Didier CAZIMAJOU.

Nouvelle citation :

'Malheureusement, je constate que vos agissements et prises de position vont à l'encontre de la bonne marche et de la cohésion de l'équipe municipale.'

Je constate que le terme d'agissements utilisé dans cette lettre est devenu attitude dans le projet de délibération intitulé - 2015/73 Maintien d'un adjoint - dans les documents annexés à la convocation.

J'ajouterai que depuis ma désignation d'adjoint, j'ai toujours agi dans l'intérêt des Portésiennes et Portésiens.

Plus loin dans le courrier de motivation de destitution, **il est écrit :**

'Maintes fois et dernièrement le 5 mai 2017, dans mon bureau, j'ai eu l'occasion de vous rappeler ce que j'attendais de mes adjoints, non pas une entière adhésion aux idées que je défends mais tout au moins un minimum de cohérence par rapport aux engagements de départ.'

C'est bien parce que j'ai estimé que la **politique municipale s'écartait des engagements de départ** que j'ai décidé de ne pas voter le budget 2017 :

Renoncement prévisible d'effectuer les travaux nécessaires sur la RD1113

Manque d'information à la population par des panneaux de quartier

Manque de transparence dans la conduite de la politique municipale tant auprès des élus et surtout de la population ; l'exemple du projet du groupe La Poste concernant le guichet de Portets en est la dernière illustration.

A ces différents éléments s'ajoutent les retraits de délégation de deux conseillers municipaux **Hélène Boutier** et **Alain Arbore** et le retrait de délégation à une adjointe, **Doris Gauthier**, suivi de sa destitution et qui fait l'objet d'une saisine du tribunal correctionnel.

Je suis donc le quatrième Elu, à qui Didier CAZIMAJOU enlève ses délégations en 3 ans, ce qui correspond à un véritable muselage anti-démocratique, après s'être servi de nous pour gagner son poste de Maire.

Autre élément : le dénigrement systématique d'une partie des élus en désaccord sur certains dossiers, qui était constamment désignée de manière péjorative : **d' Opposition Négative**.

De fait la pluralité de la réflexion collective n'existe pas ou plus et ne permet pas l'avancée des projets; **les éléments de l'étude des dossiers sont jugés en fonction de celle ou celui qui les porte** et non de leur sens.

Claude VETIER